

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

La Ministre

Paris, le 05 JUIN 2012

Cab/MT /JC/TT/Me D12-3317

Madame la ministre, *Chère collègue,*

Vous avez appelé mon attention sur la situation du Grand Conseil de la Mutualité des Bouches-du-Rhône.

Cette structure qui assure un rôle important dans le domaine de l'offre de soins de proximité au sein de son département d'implantation connaît en effet une situation préoccupante, tant du point de vue financier que social.

Le tribunal d'instance ayant prolongé la procédure collective engagée afin de laisser au Grand conseil de la mutualité des Bouches-du-Rhône la possibilité de mettre en place un plan de redressement susceptible de pérenniser son existence, un premier point de programme est prévu pour le 12 juin prochain.

Suite à nos échanges et dans la perspective de cette date prochaine, j'ai demandé, par courrier daté du 30 mai dernier, à Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'une réunion de concertation sur ce sujet soit organisée dans les plus brefs délais, en présence notamment des organisations syndicales et des élus locaux.

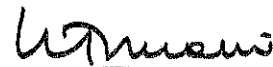
Cette réunion se tiendra le mercredi 6 juin prochain.

Je souhaite qu'elle soit l'occasion d'un échange constructif sur l'ensemble des hypothèses actuellement à l'étude et qu'elle éclaire les pouvoirs publics sur l'ensemble des paramètres à considérer, préalablement à toute décision.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Merci de votre engagement constructif !

Cordialement,



Marisol TOURAINE

Madame Marie-Arlette CARLOTTI
Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires
sociales et de la Santé,
Chargée des personnes handicapées
20, avenue de Ségur
75 007 Paris